

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ELIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres:

- Titulaires en exercice : 29
- Présents : 27
- Votants : 29

Délibération n° DEL-2026-021

Objet de la délibération : **FIXATION DES INDEMNITES MENSUELLES DE FONCTION ALLOUEES AU PRESIDENT ET AUX MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle de la Mairie de Ginasservis, sous la présidence de Monsieur Jean-Martin GUISIANO, Président du SIVED NG, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 mai 2026 par Monsieur Eric AUDIBERT, Président sortant.

Délégués Présents ayant pris part au vote : ABOUDARAM Sophie, BARTHELEMY Olivier, CHUYEN Philippe, DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy, GUISIANO Jean-Martin, PORZIO Claude, ROUX Philippe, TESSON Jérôme, TONARELLI Patrice, TOUSSAINT Frédéric, LAUMAILLER Jean-Luc, GENOVA Michel, MARTIN Sophie, GEOLLE Hubert, JOUANNET Jean-Marc, PHILIBERT Hervé, VERCOUTRE Christophe, VESPERINI Olivier, BONGIORNO Thierry, BRULETTI Paul, FOURNIER Thibault, MAURIN Richard, ROUX Jean-Pierre, VIORT Marjorie, BAROGHEL Anthony, DEPARD Angélique

Délégués Représentés : pouvoirs de M. LAIN Dominique à M. BONGIORNO Thierry et de M. CORTES Christophe à M. BAROGHEL Anthony

Autres Délégués Présents n'ayant pas pris part au vote : CONSTANS Jean-Michel, CAMUS Jean-Marc, GIRAUDO Marie-Paule, VALLOT Philippe, CAGIATI Isabelle, AYME Jean-Michel, GICQUEL Jean-Marc, MEAUME Laurent

Délégués Absent(s) : BREMOND Didier, GARELLO Vesselina, VERAN Jean-Pierre, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, SERRAT Kevin, HOOG Jean-Claude, RAVANELLO Alain, RINAUDO Corinne, KINZIGER Pascal, PEGLION Bernard, BRUN Fernand, CORTES Christophe, DRAGONE Jean-Michel, LAIN Dominique, DELPIA André, FOSSÉ Didier, GEOFFROY Franck, LONGOUR Jean-Luc, PERON BOTTA Laëtitia, ROSSI Patrick, SARDAILLON Michelle, TESSON Christine

Secrétaire de séance : BAROGHEL Anthony

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-12, L5721-8 et R5212-1,
VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,
VU l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1998 portant création du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des déchets du Centre Ouest Var (SIVED),
VU l'arrêté préfectoral n°02/2019-BCLI du 17 janvier 2019 portant modification du périmètre et des statuts du SIVED Nouvelle Génération (SIVED NG),
VU l'arrêté préfectoral n°40/2020-BCLI du 20 février 2020 portant modification des statuts du SIVED Nouvelle Génération (SIVED NG),
VU l'arrêté préfectoral n°271/2023-BCLI du 19 juillet 2023 portant reprise par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au SIVED-Nouvelle Génération,
VU la délibération du Comité Syndical du SIVED NG n° 01/04.11.2019 du 04 novembre 2019 portant modification des statuts du SIVED NG,
VU la délibération n° DEL-2026-017 du 18 mai 2026 portant élection du Président du SIVED NG,
VU la délibération n° DEL-2026-018 du 18 mai 2026 portant élection des Vice-Présidents du SIVED NG,

CONSIDERANT que les statuts du SIVED NG encadrent le nombre de vice-présidents à six, constituant les membres du Bureau Syndical,

CONSIDERANT que les indemnités du Président et des Vice-présidents sont, comme celles des maires et adjoints, liées à la strate démographique et qu'elles servent à couvrir les frais afférents à la fonction et aux délégations selon le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi du 22 décembre 2025 relatif au statut de l'élu local,

CONSIDERANT que les indemnités maximales votées par le comité syndical sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Il est demandé au Comité Syndical :

- **DE FIXER** le montant des indemnités du Président, pour la durée du mandat, au taux maximal, soit 35,44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, pour les syndicats mixtes dont la population totale est comprise entre 100 000 et 199 999 habitants,
- **DE FIXER** le montant des indemnités des Vice-Présidents, pour la durée du mandat, au taux maximal, soit 17,72% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, pour les syndicats mixtes dont la population totale est comprise entre 100 000 et 199 999 habitants,
- **DE DIRE** que la prise d'effet est fixée au 19 mai 2026, soit le lendemain de la séance de l'élection du Président et des Vice-présidents,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif au versement de ces indemnités,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépenses sont prévus au Budget Primitif 2026 et seront prévus aux Budgets suivants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Martin GUISIANO.

